PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Étoile

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
35

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, ROQUEVAIRE

N
1 :2 000

Tableau d'assemblage

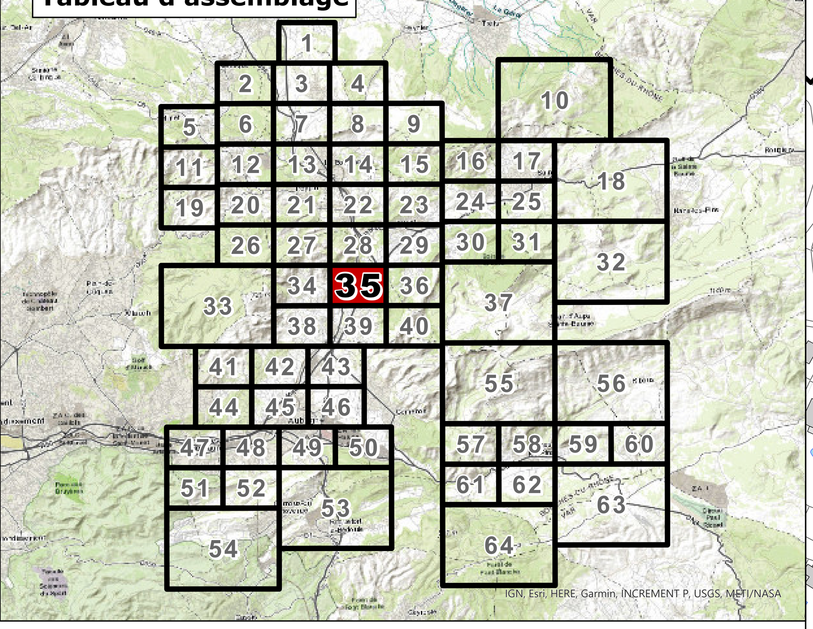

Urbanisme

URBANISME
- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé pour voirie (Code Commune, Numéro, Largeur)
- Autre emplacement réservé (Code, Numéro)
- Emplacement réservé de mixité sociale (Code, Pourcentage)
- Servitude pré-localisation pour équipement (Code, Numéro)

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES
- Secteur de mixité sociale (Numéro servitude - Pourcentage minimum)
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Pôle de vie

DIVERS
- Servitude d'attente d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEUR)
- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

Espace vert protégé
- Arbre protégé ponctuel
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain cultivé à protéger

Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé

Fond de Plan
- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière